

Mme CARRE

Session JANVIER 2013

2<sup>e</sup> année licence droit  
Cours de A à K

**DROIT PROCESSUEL**



Durée de l'épreuve : 1 heure.

Traitez les quatre questions suivantes :

- 1- Le procureur de la République est-il un juge indépendant et impartial ?
  
- 2- Le Conseil Supérieur de la Magistrature est considéré comme participant à la garantie d'indépendance des magistrats, mais de manière limitée. En quoi et pourquoi ?
  
- 3- Le droit de l'Union européenne est encore une source « limitée » du droit processuel, mais des directives ont été adoptées en 2012, qui sont essentielles en la matière. Vous expliquerez brièvement quelles sont les sources « communautaires » du droit processuel et quelles sont ces directives et en quoi elle sont importantes.
  
- 4- Qu'est-ce que le principe d'égalité des armes ?

Aucun document n'est autorisé.